



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Service social en faveur des élèves

Affaire suivie par :

Carla Wayak Pambe

Conseillère technique de service social

Responsable départementale

Tél : 05 87 01 20 31

Mél : carla.wayak-pambe@ac-limoges.fr

Thierry Lissac

Référent sûreté départemental. EMS 19

Conseiller de prévention départemental

Tél : 05.87.01.20.03

Mél : thierry.lissac@ac-limoges.fr

DSDEN de la Corrèze

Cité administrative Jean Montalat

BP 314

19 011 Tulle cedex

Tulle, 07 novembre 2024

Monsieur l'inspecteur d'académie

Directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
maternelles, élémentaires et primaires

S/c Mesdames les inspectrices et Monsieur l'inspecteur
de l'Education nationale

Objet : note de rappel sur la rédaction des faits établissements.

A la suite de l'envoi de la note du rectorat du 7 octobre 2024 relative aux modalités d'utilisation de l'application « Faits établissement » et à son évolution, je tiens à rappeler certains points d'attention dans son renseignement.

Résumé du fait établissement :

Il doit être synthétique, centré sur la description factuelle de l'évènement, le ou les faits sont précisément situés dans le temps et l'espace, les acteurs sont indiqués (en préservant leur anonymat), les mesures prises et celles à venir sont citées.

Items à renseigner :

Tous les contacts pris doivent être cochés ainsi que le niveau du fait établissement avec le motif correspondant.

NB : Selon le contenu du fait établissement la cotation du niveau de gravité peut être modifiée en concertation entre la DSDEN et votre IEN.

Madame Carla Wayak Pambe, conseillère technique de service social, responsable départementale et Monsieur Thierry Lissac, référent sûreté départemental, conseiller départemental de prévention, sont à votre disposition pour accompagner au besoin.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et vous en remercie par avance.

Franck CUTILLAS